



VILLE DE WIMILLE

DEPARTEMENT
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

RÉUNION DU C.C.A.S. DU 13 OCTOBRE 2020

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

SOMMAIRE

1.	Compte rendu de la réunion de la Commission Administrative du CCAS du 2020 juillet 2020	Page 1
RAPPORT D'ACTIVITES		
2.	Rapport d'activités 2019	Page 1
FINANCES		
3.	Affectation du résultat	Page 1
4.	Décision modificative budgétaire n° 1	Page 1
AIDES FACULTATIVES		
6.	Demandes de bons alimentaires	Page 2

1. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU C.C.A.S. DU 20 JUILLET 2020

Il est proposé à la Commission Administrative du C.C.A.S. d'adopter le compte rendu ci-joint.

RAPPORT D'ACTIVITES 2018

2. RAPPORT D'ACTIVITES 2019.

Le Centre Communal d'Action Sociale procède annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration.

Voir document joint.

FINANCES

3. AFFECTATION DU RESULTAT.

L'instruction budgétaire et comptable M 14 dispose que l'affectation du résultat intervient après l'adoption du compte administratif. Cette procédure nécessite une délibération spécifique de la Commission Administrative du CCAS avant le vote du budget primitif.

Le résultat d'investissement, quel qu'en soit le signe, fait l'objet d'un report pur et simple.

La délibération d'affectation du résultat porte sur le seul résultat de la section de fonctionnement.

Après examen préalable du compte administratif 2019 et en concertation avec Monsieur le Trésorier du CCAS faisant ressortir :

1°) un excédent de fonctionnement disponible de	95 654,76 €
2°) les résultats suivants en section d'investissement - déficit constaté (dépenses – recettes)	- 31 839,14 €
- restes à réaliser (dépenses – recettes)	6 239,14 €
3°) un besoin total de financement de la section d'investissement de	- 25 600,00 €

Il vous est proposé de décider l'affectation du résultat.

4. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1.

Voir document joint.

AIDES FACULTATIVES

5. DEMANDES DE BONS ALIMENTAIRES.

Les éventuels dossiers seront étudiés en réunion.

WIMILLE, le 02 Octobre 2020



Le Président,
Antoine LOGIÉ.